

Les activités du Jury pendant le deuxième trimestre 2002

L'évolution du nombre de cas soumis

Comme en 2001, le nombre de cas soumis pendant le 2^e trimestre 2002 a été peu élevé, notamment en raison d'un nombre réduit d'examen préalable.

Les **demandes d'examen préalable** (3) sont en nette diminution par rapport au 1^{er} trimestre.

Les **plaintes de consommateurs** restent plus au moins au même niveau.

Le nombre de **nouveaux dossiers** ouverts entre avril et juin 2002 est de 30 (une même publicité peut faire l'objet de plusieurs

plaintes ou demandes d'examen), soit un statu quo par rapport au 1^e trimestre 2001 (29) et une baisse de 21 % par rapport au 1^{er} trimestre 2002 (38).

Par rapport au 1^{er} semestre 2001, le 1^{er} semestre 2002 se caractérise par :

- une augmentation des demandes d'examen préalable (21 contre 17, + 24 %),
- une baisse des plaintes de consommateurs (66 contre 436), due au fait que 2 campagnes avaient provoqué plusieurs dizaines de plaintes au 1^{er} trimestre 2001.

	2001				2002	
	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.	2ème trim.
Demandes d'examen préalable	6	11	5	4	18	3
Plaintes de consommateurs	412(1)	24	27	177(2)	35	31
Plaintes d'entreprises(3)	1	2	-	-	-	-
	419	37	32	181	53	34
Cas non-traités (hors compétence)(4)	15	4	7	16	16	10
TOTAL	434	41	39	197	69	44

- (1) Dont 2 pétitions relatives à une campagne avec 168 signatures et 1 pétition relative à une autre campagne avec 47 signatures.
- (2) Dont 1 pétition avec 156 signatures concernant une campagne.
- (3) Depuis septembre 2001, la compétence du Jury est limitée à l'examen des demandes d'examen préalable et aux plaintes de consommateurs. Les plaintes d'entreprises ne sont plus traitées.
- (4) Depuis septembre 2001, la compétence du Jury est limitée à l'examen de la publicité dans les médias, ce qui exclut folders, emballages, mailings etc...

Les résultats des interventions du Jury

Du 1er avril au 30 juin 2002, 26 dossiers ont pu être clôturés et ont reçu les solutions suivantes:

<u>SOLUTION</u>	<u>ORIGINE</u>	Demandes d'examen préalable	Plaintes	TOTAL	
1. Pas de remarques ou publicité valablement justifiée		2	12	14	54%
2. Publicité modifiée ou arrêtée :					
a) Modification acceptée par l'annonceur		-	6	6	23%
b) Arrêt par l'annonceur		-	-	-	-
c) Arrêt ou suspension par les media sur recommandation du Jury		-	1	1	4%
3. Avis de réserves		-	3	3	12%
4. Campagne publicitaire ponctuelle ou achevée ayant justifié une recommandation pour l'avenir		-	1	1	4%
5. Satisfaction offerte au plaignant par l'annonceur		-	1	1	4%
		2	24	26	100 %

Le Jury a tenu 7 réunions au cours de ces 3 mois.

* *
*

